

République Française
Département de l'Aveyron
Commune du Viala du Tarn

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Michel HERAUD, Maire.

Membres présents :

M. Michel HERAUD

Mmes Nadine FABRE, Sandrine GALZIN, Bernadette SALVAT

Mrs Gilles BONNAL, Francis CASTELBOU, Gérard DESCOTTE, Gérard LACOURT, Cindy LAWRUE, Roland MAURY, Bruno MIQUEL, Didier NUEZ, Daniel SENEGAS

Mme Martine WUILLAUME : attaché de mairie

Membre absent : M. Sébastien GAYRAUD

Secrétaire de séance : Mme Bernadette SALVAT

Début de séance : 20h30

Ordre du jour

• **Approbation du compte-rendu de la séance du 20 mars 2019**

Le compte-rendu de la séance du 20/03/2019 est approuvé à l'unanimité.

• **PLUI - débat sur le PADDI : présentation et échanges sur le projet d'aménagement et de développement durable intercommunal.**

Réunion publique le 29 mai à 20h30 à la Maison du Temps Libre

Le PADDI a été envoyé à tous les conseillers en amont afin qu'ils puissent en prendre connaissance. M.DESCOTTE fait part à l'Assemblée des points importants à retenir en décrivant notamment les 6 axes retenus pour le PADDI:

- inscrire le projet de la CCMRT dans le cadre des enjeux territoriaux généraux
- assurer un développement équilibré et homogène du territoire
- favoriser l'attractivité du territoire par la qualité de l'accueil
- préserver et valoriser le cadre de vie
- développer une économie de territoire diversifiée
- poursuivre le développement de la production d'énergies renouvelables et limiter la consommation d'énergie

Sur les cartes de zonage apparaissent les zones constructibles, prenant en compte les recommandations du ScoT élaboré par le Parc Régional Naturel des Grands Causses.

Le but ultime est de préserver l'espace agricole, d'éviter l'habitat dispersé et de limiter la consommation d'espace : par exemple il ne sera pas admis plus de 1000m² pour la construction d'une habitation. Les zones constructibles devront être situées au plus près des

centres bourgs et donc des équipements. Ce PLUI, prévu pour 30 ans, sera validé par le Conseil Communautaire en février 2020.

M. NUEZ fait remarquer le frein que ces contraintes vont faire peser sur l'installation éventuelle de familles non demandeuses de services sur des hameaux excentrés.

Aucune autre question n'étant posée, le débat municipal est clôturé, acte validant cette étape du PADDI.

- **Conseil communautaire: modification des statuts de la Communauté de communes de la Muse et des Rases du Tarn**

Le Conseil Municipal est amené à délibérer sur le transfert à la Communauté de Communes de la compétence GEMAPI (risques liés à l'eau) et sur la modification statutaire correspondante.

M. DESCOTTE s'interroge sur l'impact financier de cette décision sur le budget de la commune. Aucune réponse précise n'a pu lui être fournie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote son accord.

- **Lotissement La Coste: attribution du lot n°4 à M. et Mme SAVIGNY Gérald pour construction d'une habitation principale**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

- **Auberge : finalisation de la location gérance avec Maître CUNIENQ**

Suite à une erreur matérielle -emploi du nom de la société « Terre du Sud » en lieu et place du nom personnel du gérant retenu-, le Conseil Municipal est amené à adopter une nouvelle délibération mentionnant que la gérance de l'auberge est confiée en son nom propre à M. Fabrice GARNIER.

L'état des lieux/inventaire du matériel a été réalisé et l'entretien du jardinet confié aux employés municipaux. L'ouverture de l'établissement est prévue pour le 27 avril après signature du bail. A cette occasion, il sera rappelé aux gérants l'interdiction formelle d'utiliser les étages de l'auberge et que seule la partie du rez de chaussée leur est allouée.

- **Travaux Coeur de village : état d'avancement**

Au Miner ne subsistent que quelques branchements à réaliser. Le surplus financier causé par le camouflage des tuyaux passant sur le pont pour des critères d'esthétique dans un village de caractère sera compensé par la non réalisation de la calade des caniveaux.

Pas de problème particulier sur la partie bourg ; les travaux avancent normalement. Il faudra faire le point fin mai en vue de la réalisation d'un parcours dans le village, pour le passage du permis cycliste des enfants des écoles de Castelnau/Montjoux/ Le Viala, lundi 27 mai.

- **Adressage: suivi du dossier**

Les cartes sont à jour et ont été transmises au SMICA. Les données seront vérifiées début juin, notamment en ce qui concerne les points d'entrée des immeubles.

- **Rénovation du logement de la Poste: aménagement retenu**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à utiliser les services du PNRGC en ce qui concerne les études préalables au projet de rénovation énergétique du bâtiment.

- **Local pour les ados**

On sait que depuis fort longtemps, les ados souhaiteraient disposer d'un lieu de rencontre. Le débat s'instaure et diverses propositions sont envisagées.

Monsieur le Maire propose alors d'organiser une rencontre élus/ados dès que possible afin d'échanger et de trouver une solution pérenne. La date précise de la réunion reste à fixer par les élus concernés.

- **Elections européennes du dimanche 26 Mai: organisation et tenue des bureaux de vote**

Les tableaux de répartition des élus pour la tenue des élections européennes du 26 mai de 8h à 18h pour les bureaux de vote du Viala et de Coudols sont mis en place.

- **Devis surveillance de baignade**

Monsieur le Maire présente les deux candidats potentiellement candidats pour l'emploi saisonnier de surveillant de baignade cet été au mas de la Nauc.

- **Procédure de recouvrement des diverses créances publiques impayées**

Mme ROUCAUTE, comptable de la DGFIP demande l'admission en non valeur de créances dont elle a constaté le caractère irrécouvrable. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de 3359,76€ de créances éteintes.

- **Concours des prairies naturelles des agriculteurs avec le Parc des Grands Causses**

Organisé par le PNRGC sur le territoire de notre commune, ce concours récompensera un de nos agriculteurs pour une de ses parcelles de prairie naturelle. Huit agriculteurs se sont porté candidats (4 en ovins et 4 en bovins). Le jury composé d'un agronome, d'un botaniste et d'un apiculteur passera dans la semaine du 21 mai.

- **Questions diverses**

* M. Gérard DESCOTTE, 1^{er} adjoint chargé des finances, fait le point des dépenses au 31 mars 2019. Celles-ci sont déjà fort élevées par rapport aux prévisions budgétaires.

* Un bénévole souhaite restaurer le plancher du clocher de l'église et demande à la mairie de lui fournir 25m² de planches.

M. BONNAL propose de donner des planches en sapin douglas.

* MM. LEMMENS et THOMAS demandent de travailler une partie du jardin du presbytère.

* Un abri est demandé devant l'école.

* Le dossier concernant les ralentisseurs à l'entrée du village est en attente d'une réponse du Conseil Départemental concernant les subventions accordées.

* Les conseillers sont invités à se positionner pour la mise en place sur le site internet de la mairie du compte-rendu des séances concernant le grand débat national.

* Dans le cadre du projet pêche/nature, il reste des crédits non alloués pour des projets d'aménagement sur les berges du Tarn autour de 30 000€ avec un tiers à la charge de la commune. Deux sites seraient envisagés : le mas de la Nauc ou Pinet. A finaliser en septembre.

Le Maire
Michel HERAUD

La secrétaire de séance
Bernadette SALVAT